

Réf: Dossier 374870

Avis de constitution

SOCIETE « AFRIK PRESTIGE CÔTE D'IVOIRE » en abrégé « APCI »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera

M'badon non lion du terminus 78, Lot 01, Ilot 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/12/2024 , et enregistrés au CEPICI le 19/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AFRIK PRESTIGE CÔTE D'IVOIRE »

en abrégé « APCI »

Objet :

- Transport logistique,
- Négoce,
- Import-export,
- BTP,
- Commerce général,
- Vente et location de véhicule,
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilière, immobilières sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou objets complémentaires

Et plus généralement, toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou ayant des objets similaires, connexes ou complémentaires.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Riviera
M'badon non lion du terminus 78, Lot 01, Ilot 01

Dirigeant(s) M GNALOKO BOLE MARIUS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00425 du 30/01/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°06081/GTCA/RC/2025 du 30/01/2025

